

13 Question de Mme Kattrin Jadin au ministre de l'Intérieur sur "l'ouverture d'un coffee-shop géant à la frontière belgo-hollandaise" (n° 1680)

13.01 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur l'ouverture d'un coffee-shop géant à la frontière belgo-hollandaise. Je suppose que vous ne l'ignoriez pas puisque vous connaissez la région.

Depuis que le débat fait rage de part et d'autre de la frontière, les autorités municipales de Maastricht envisagent notamment de déplacer plus de quatorze coffee-shops du centre-ville vers la périphérie, et donc vers la frontière belge. Les bourgmestres des provinces de Liège et du Limbourg redoutent bien évidemment pas mal d'effets néfastes. Ils ont notamment interpellé M. le ministre pour voir si on peut trouver des solutions avec les autorités hollandaises.

Aujourd'hui, nous apprenons qu'un établissement qui s'appellera "Le Phare" sera inauguré pour l'été 2008. Il sera implanté à Maarland, non loin de la frontière belge. On peut croire qu'il s'agira d'un véritable temple de la drogue: plus de 500 mètres carrés sur deux étages qui seront principalement réservés à la vente et à la consommation de substances qui restent illicites chez nous. Les porteurs du projet précisent que 60% de la clientèle des quatorze coffee-shops maastrichtois provient de Belgique. C'est dire que les 350 places de parking qui sont réservées dans ce futur temple seront certainement utiles. Par ailleurs, ils confirment leur volonté de déménager rapidement vers les bâtiments de l'ancienne douane le long de l'autoroute.

Mon questionnement traduit mon étonnement et mon irritation, à l'heure où on sait que les acteurs de la politique sociale ne cessent de multiplier les projets pour tenter de réduire le cercle vicieux de la consommation de drogue.

Monsieur le ministre, confirmez-vous que la situation évolue dans ce sens? Quels contacts avez-vous pris avec les autorités néerlandaises? Qu'en est-il de la piste qui consiste à porter le litige devant l'Europe?

13.02 Patrick Dewael, ministre: Monsieur le président, chère collègue, nous connaissons bien les plans du bourgmestre de Maastricht. Les autorités néerlandaises connaissent également le point de vue du gouvernement belge.

Vendredi dernier, mon collègue de la Justice et moi-même avons répété ce point de vue lors d'un contact bilatéral avec les collègues néerlandais de la Justice et de l'Intérieur à l'occasion du Conseil des ministres européens en Slovaquie. À ce sujet, nous ne nous sommes pas uniquement référés aux principes de bon voisinage dans le sens des accords de Schengen, mais également à l'accord gouvernemental des Pays-Bas.

Letterlijk staat daarin: "Coffeeshops in de grensstreek worden tegengegaan. Er wordt nauw samengewerkt met de buurlanden in de grensstreek." Je cite une partie de l'accord gouvernemental des Pays-Bas.

Il n'est pas possible que le bourgmestre Leers profite uniquement des plaisirs de la politique de tolérance en répercutant en même temps les ennuis sur les pays avoisinants. Je ne parle pas seulement des touristes de la drogue mais également de tous les phénomènes engendrés par cette politique: plantations de cannabis, immeubles de drogue, criminalité organisée, liquidations criminelles.

Le ministre néerlandais a dit qu'il continuait à chercher une solution dans l'esprit de l'accord gouvernemental néerlandais. Nous voulons toujours trouver une solution concertée. En cas

d'échec, nous réfléchissons sur les démarches à entreprendre, par exemple une procédure juridique auprès de la Cour européenne de Justice, mais il est également possible que les autorités belges limitent la collaboration avec la police et la justice néerlandaises.

J'espère que cela ne sera pas le cas. Il serait dommage de constater que les plans d'un seul bourgmestre, qui s'oppose aux idées de l'accord gouvernemental de son pays, peuvent menacer la bonne collaboration avec les services de police néerlandais dans la région transfrontalière. Il appartient à présent aux autorités néerlandaises de montrer qu'elles peuvent corriger les plans du bourgmestre.

13.03 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je remarque que vous abondez tout à fait dans le sens que j'espérais. Bien évidemment, je partage entièrement votre avis au sujet d'un bourgmestre d'une ville néerlandaise, qui préfère avoir les avantages d'une situation en écartant les nuisances en périphérie. Cela ne me paraît pas non plus la bonne solution. Les solutions envisagées sont des accords à l'amiable. Il est préférable de conserver des rapports de bon voisinage entre les Pays-Bas et la Belgique. Ainsi, j'espère qu'une solution sera trouvée très rapidement.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.